

Cette petite révolution comptable, dont les conséquences économiques furent incalculables, est contemporaine de l'ascension d'une puissance nouvelle, celle des Provinces-Unies, et elle l'explique pour une grande part. « Les banques établies en Hollande, écrira au milieu du xviii^e siècle l'un des continuateurs de Savary, et la confiance qu'elles se sont acquise ne sont pas sans doute une des moindres raisons de la réputation et du succès de l'immense commerce que font les Hollandais, depuis plus d'un siècle, dans toutes les parties du monde. »

Heureusement l'*Amsterdamsche Wisselbank* (à côté de ses rivales de Middelbourg, de Delft, de Rotterdam) nous est aujourd'hui bien connue grâce aux admirables travaux de M. VAN DILLEN (1). Nombre et consistance des comptes courants et des dépôts, variations de l'encaisse métallique, tout le mouvement de ce mécanisme apparaît dans les diagrammes dressés par cet érudit. Créée avec privilège des Etats généraux et de la Ville, elle est d'abord un expédient pour sortir d'une dangereuse crise d'anarchie monétaire, pour réaliser un étalon monétaire stable, le précieux *bankgeld*, l'argent *banco* qui fera prime sur les espèces réelles. Elle devient, sur le modèle vénitien, le caissier central et pratiquement obligatoire de tout le commerce néerlandais. « C'est proprement, écrit l'autre Jacques Savary, celui du *Dictionnaire*, une caisse perpétuelle pour tous les négociants », et qui procure à chacun d'eux l'économie d'un caissier particulier (2).

Elle attire les dépôts des étrangers comme des Hollandais.

(1) *Amsterdam als wereldmarkt der edele metalen* dans *De Economist*, 1923, et *De Amsterdamsche Wisselbank* dans *Econ.-hist. Jaerboek*, 1925, résumés dans *Amsterdam, marché mondial des métaux précieux au xvii^e et au xviii^e siècle* dans *Revue historique*, 1926, t. CLII, p. 194-201, et *La Banque d'Amsterdam* dans *Revue d'hist. moderne*, mai-juin 1928, p. 161-187. Voir aussi *De Girobanken van Genua, Venetie en Hamburg* dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. XLII, p. 33-58.

(2) Dès lois (1600) la théorie des banques de virement était donnée par GÉRARD DE MALYNES, *A treatise of the canker of England's common wealth*, cité par CUNNINGHAM, *Growth...*, t. I, p. 149 de l'édit. de 1903 : « Une banque est proprement une collection de tout l'argent disponible d'une province, cité ou république, entre les mains de quelques personnes privilégiées et établies par autorité publique..., de sorte que ces personnes ou banquiers deviennent... les serviteurs et caissiers généraux de cette province, cité ou république ». Cent cinquante ans plus tard, après la publication du *Parfait négociant* de Jacques Savary, le *Dictionnaire* de Jacques II Savary, au mot *Banques*, énumérera et caractérisera les principaux de ces établissements.